

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Communiqué de presse

## **Romain VIDAL réélu avec succès à la CNTR\***

Le 24 novembre dernier, lors de l'Assemblée Générale de la Commission Nationale des Titres Restaurant\*, Romain Vidal, restaurateur à Paris et élu au GNI Paris Ile de France, a été réélu pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive, comme représentant du Collège des restaurateurs, détaillants fruits et légumes et assimilés. A ce titre, il devient également Trésorier de la CNTR.

La Commission Nationale des Titres-Restaurant réunit les acteurs socio-économiques du Titre-Restaurant : Organisations professionnelles d'employeurs, Syndicats de salariés, Syndicats de restaurateurs et de commerçants assimilés, Emetteurs de titres-restaurant.

*« Je porte la voix de tous les commerçants de France (restaurateurs, épiciers, boulangers, ... ) et l'action de la CNTR est de défendre au mieux le dispositif des titres-restaurant... Au cours des derniers mois, nous avons travaillé sur le relèvement du plafond d'utilisation journalier du titre-restaurant de 19 € à 25 € (effectif depuis le 1er octobre 2022) ; Nous sommes également dans une action de défense concernant la valeur faciale du titre-restaurant et nous nous sommes opposés à l'extension de l'usage du titre-restaurant pour acquitter le prix de tout produit alimentaire, qu'il soit ou non directement consommable ».*

*« Au niveau du GNI, nous militons pour l'encadrement des commissions facturées par les émetteurs. Des discussions ont lieu régulièrement avec les émetteurs afin de trouver une solution quant à la simplification des facturations des titres dématérialisés. Nous espérons voir arriver de nouvelles facturations dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 ».*

-----

Le GNI présente toutes ses félicitations à Romain Vidal pour son élection à la CNTR et rappelle que le GNI soutient également l'action collective en cours contre les émetteurs historiques de titres-restaurant, visant à indemniser le préjudice dont les entreprises ont été victimes en raison de l'entente illégale entre les émetteurs : <https://indemnisations.fr>

### **GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration**

*Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux.*

*Le GNI est une organisation représentative reconnue officiellement par arrêté ministériel publié au Journal officiel le 28 décembre 2017.*